

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-15/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 17 juillet 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Mario BARRA-JOVER
Florence ENCREVÉ
Noam FAUST

ARTICLE 2 –

M. **Mario BARRA-JOVER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 09 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-15/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 17 juillet 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Gestion et accompagnement de projets pédagogiques-Parcours Enseignement de la langue des signes en milieu scolaire** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Marie-Anne SALLANDRE
Ivani FUSELLIER
Anne VANBRUGGHE**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Anne SALLANDRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 09 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 .
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-15/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 17 juillet 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Sandra BENAZZO
Florence ENCREVÉ
Dylan GLYNN
Anthippi POTOLIA
Laurent ROUSSARIE
Ewa LENART**

ARTICLE 2 –

Mme **Sandra BENAZZO** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 09 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-15/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 17 juillet 2025;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master MEEF second degré parcours Langue des Signes Française** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Marie-Anne SALLANDRE
Sandrine BURGAT
Marie PERINI**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie –Anne SALLANDRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 09 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON